

## 20 - Délégation de Service Public - Réseau câblé - Exercice 2011

*M. l'Adjoint DUMONT, Rapporteur :*

1. Les principales caractéristiques du contrat de délégation de service public
2. Analyse de la qualité du service
3. Les comptes de la délégation
4. Les conditions d'exécution du service public

### 1. Les principales caractéristiques du contrat

<b>Objet de la délégation</b>	Etablissement et entretien technique du réseau de vidéocommunication
<b>Date de signature de la convention</b>	24 avril 1989
<b>Durée de la convention</b>	30 ans
<b>Echéance de la convention</b>	24 avril 2019
<b>Dénomination sociale du délégataire</b>	NUMERICABLE SAS Filiale à 100 % du groupe YPSO

### 2. Analyse de la qualité du service

#### Constitution du réseau

Le réseau de la Ville de Besançon est constitué d'une tête de réseau située 4 rue Plançon et conçue également pour alimenter les communes voisines.

Depuis cette tête de réseau, des fibres optiques sont déployées pour alimenter les différents groupes (33 secteurs de 1 000 prises et 11 secteurs de +/- 250 prises). Cette configuration est inchangée par rapport aux années précédentes.

Au 31 décembre 2011 à Besançon, Numéricâble annonce 38 505 foyers raccordables soit une diminution de 265 prises par rapport à 2010.

Comme en 2010, Numéricâble revendique des engagements d'investissements au niveau national par un déploiement progressif de la fibre optique et 4,3 millions de foyers connectés en FTTH (ce nombre reste identique à 2010).

A Besançon, aucun investissement majeur ne semble avoir été fait cette année et l'opérateur perd des abonnés TV ; il n'y a pas de perspectives d'évolution locale de réseau vers le FTTH («Fiber To The Home») de la part de Numéricâble.

## Abonnés

Les statistiques des 7 dernières années sont les suivantes :

Au 31/12 de chaque année	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Nb de prises	38 510	38 338	38 503	38 510	38 550	38 716	38 770	38 505
Nb d'abonnés collectifs	13 474	9 839	n/c	n/c	9 979	9 361	10 858	10 733
Nb d'abonnés TV	6 077	5 898	5 752	4 593	3 654	3 182	2 927	2 570
Taux de pénétration général	44,59 %	37,38 %	n/c	n/c	35,36 %	32,39 %	35,5 %	n/c

### Commentaires

Le nombre de logements abonnés au service antenne en 2011 est de 10 733 par rapport à 10 858 en 2010.

Le nombre d'abonnés TV individuels continue de baisser, les 2 570 abonnés sont à comparer à 2 927 en 2010 et 6 077 en 2004 et se répartissent ainsi : 626 en TV analogique et 1 944 en TV numérique.

Les tarifs proposés aux abonnés sont assez complexes et fonction des options retenues par le client. A titre d'exemple, l'offre TV sans option varie de 22,90 €/mois à 72,90 €/mois hors frais d'installation et hors matériel. Ces tarifs s'inscrivent dans un marché où la concurrence est très soutenue et où les technologies évoluent sans cesse.

### **Exploitation commerciale**

Les abonnements peuvent être achetés chez les deux principaux distributeurs locaux : PCD, 103 rue Battant et MOBILE TELECOM à Besançon et au travers d'une marque blanche (Darty).

Le service clients Numéricâble peut être joint par téléphone, par courrier, par courriel, par le site Internet de l'entreprise, par Facebook, par Twitter...

Il n'y a pas de boutique Numéricâble à Besançon, les boutiques les plus proches se situent à Montbéliard et Belfort.

### **Qualité de service et exploitation technique**

Pour 2011, une liste de 17 interventions nous est communiquée, causées principalement par le Tramway et des remises en conformité de chambres. Ces interventions concernent donc des opérations de maintenance ou des changements obligatoires liés aux travaux des concessionnaires du domaine public, ces interventions n'apportent pas d'amélioration significative au niveau des abonnés bisontins.

Sans donner avec précision le sens des qualifications des incidents, Numéricâble a communiqué ses statistiques, les perturbations sont en hausse par rapport aux années précédentes.

	2008	2009	2010	2011
Nb total de perturbations	234	249	275	360
Faible	75	81	136	167
Moyenne	163	157	102	107
Forte	1	8	35	84
Crise	0	3	1	2
Temps de rétablissement moyen	n/c	24	17	21
Taux de moyen de disponibilité	99,93 %	99,92 %	99,934 %	99,549 %

### Contrôle de la qualité de service

Numéricâble interroge ses clients depuis 2009 pour connaître leur satisfaction sur la qualité du service rendu et orienterait ainsi ses chantiers d'amélioration, cependant aucun retour n'est fait sur ce sujet pour Besançon.

### 3. Les comptes de la délégation

#### Etats financiers 2011 pour Besançon

Les états financiers 2011 de la Société Numéricâble ne sont pas communiqués.

Les chiffres relatifs à Besançon sont réalisés «en poids», c'est-à-dire au prorata par rapport aux résultats nationaux.

Chiffres clés :

En K€	31/12/2008	31/12/2009	31/12/2010	31/12/2011
Chiffre d'affaires télévision	1 489	1 830	1 955	1 490
Charges d'exploitation				
Programmation et droits d'auteurs	299	387	437	309
Gestion abonnés et ventes	170	156	161	173
Exploitation technique	192	177	200	196
Frais de fonctionnement	485	455	359	327
Production immobilisée	- 86	- 79	- 92	- 86
Amortissements et provisions	1 040	1 294	1 255	806
Total des charges d'exploitation	2 101	2 389	2 320	1 724
Excédent Brut d'Exploitation	429	735	890	573
Résultat d'exploitation	- 611	- 558	- 365	- 234
Résultat financier	- 512	- 281	- 133	- 140
Résultat exceptionnel	+ 93	440	302	- 6
Résultat net	- 1 030	- 400	- 196	- 380

En 2011 au niveau national, Numéricâble a développé les offres TV payantes, triple Play, lancé une offre GSM et des partenariats avec Auchan, Darty et Bouygues-Télécom. Numéricâble renoue donc avec la croissance et la rentabilité au niveau national avec une augmentation de 2,1 % par rapport à 2010.

Il n'y a pas de prises en fibres optiques directement chez l'abonné ni investissements prévus sur Besançon.

#### **Rapports financiers avec la Ville de Besançon**

Il n'y a pas de flux financiers entre la Ville et le délégataire en 2011.

### **4. Les conditions d'exécution du service public**

#### **Le contexte national**

La Société Comtoise de Vidéocommunication, filiale du groupe Lyonnaise des Eaux, a repris en janvier 1995, les contrats d'établissement et d'exploitation antérieurement dévolus à la Caisse des Dépôts et Consignations, entrés en application en avril 1989 pour une durée de 30 ans, soit jusqu'en 2019.

Jusqu'au 19 juillet 2006, UPC NOOS était filiale du groupe Liberty Global. A cette date NOOS est devenue filiale d'ALTICE FRANCE EST, du groupe YPSO.

Par cette absorption, les Sociétés NOOS et Numéricâble deviennent membres du même groupe qui reste le seul groupe de diffusion en vidéocommunication en France.

En août 2007, Numéricâble devient la marque unique rassemblant les anciens réseaux France Télécom Câble, NC Numéricâble, TDF Câble, UPC et NOOS.

Le chiffre d'affaires du groupe est de 1,3 milliard d'euros.

Le marché est en pleine concurrence notamment sur le créneau de la fibre optique. Numéricâble, France Télécom, le groupe Iliad (Free) ou SFR annoncent chacun des investissements en centaines de millions d'euros pour conquérir ces marchés, notamment dans le FFTH.

#### **Le personnel**

Le groupe compte 1 757 collaborateurs en interne pour l'ensemble de la structure et 2 350 collaborateurs externes à l'entreprise (à noter que ces chiffres sont les mêmes qu'en 2010).

#### **Numéricâble Besançon**

Actuellement, la gestion de Numéricâble Besançon est faite depuis une direction régionale basée à Metz. La boutique Numéricâble de Besançon a fermé en 2010 et n'a pas rouvert depuis.

### **Proposition**

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur le présent rapport relatif à l'exploitation du réseau de télévision câblé par la Société Numéricâble, dans le cadre de la Délégation de Service Public confiée par la Ville de Besançon à cette société.

**«M. Pascal BONNET :** Comme d'habitude vous êtes obligé de présenter ce rapport sans avoir beaucoup d'éléments pour en juger, avec un contrat qui date et qui vous coince dans la mesure où il y a des usagers mais on votera contre.

**M. LE MAIRE :** Mais vous devriez plutôt compatir en disant : «on le vote parce qu'on ne peut pas faire autrement».

**M. Pascal BONNET** : On compatit mais c'est votre héritage.

**M. LE MAIRE** : Parce que si on allait jusqu'au bout de votre raisonnement, Monsieur BONNET, ça veut dire qu'on devrait dénoncer d'une manière unilatérale ce rapport et qu'on devrait priver de télévision et de câble les milliers de personnes, entre autres sur Planoise, qui sont abonnées, ce qui ne serait pas sans conséquence. On peut simplement dire qu'il y a des choses à revoir mais vous devriez le voter avec nous en insistant sur le fait que ce n'est pas parfait. Imaginons que nous soyons tous d'accord avec vous, qu'est-ce qui se passe ? Il n'y a plus de câble entre autres essentiellement sur Planoise mais pas uniquement et que fait-on ? Je pense que vous avez raison de dire que les choses ne vont pas. J'ai déjà eu l'occasion de le dire au responsable du réseau câblé. On voudrait bien en sortir mais c'est très compliqué, Claude LAMBEY le sait bien.

**M. Pascal BONNET** : Je n'avais pas fini mais c'est votre responsabilité...

**M. LE MAIRE** : C'est facile de dire ça, bien sûr c'est ma responsabilité, c'était il y a 25 ans !

**M. Pascal BONNET** : Ça a été signé par la ville en 1989, vous étiez parmi les élus. Nous on constate que ce n'est pas satisfaisant, on n'a pas envie non plus que les gens soient privés mais on vote contre.

**M. LE MAIRE** : C'est une position facile mais chacun a compris ce qu'il en était. Félicitez simplement le Maire qui se bat pour que Besançon soit fibrée très rapidement. M. GONON m'a envoyé une lettre d'ailleurs par rapport à ça, je vais vous répondre officiellement mais je ne peux pas demander des dommages et intérêts à Orange -c'est ce que j'ai cru comprendre- parce qu'ils ne câblent pas assez vite car ils nous le font gratuitement, et grâce à une intervention que j'ai faite dans une commission que je préside au niveau de l'Association des Maires des Grandes Villes de France, on va être parmi les premières villes de France à être fibrée, le fibrage a commencé. Maintenant il faut un peu de temps. Monsieur ROSSELOT vous vouliez ajouter quelque chose ?

**M. Jean ROSSELOT** : Le câblage fait un peu figure d'anachronisme et en plus ce n'est pas satisfaisant mais vous devriez faire regarder par les services, notamment ceux qui s'occupent des questions juridiques, on peut unilatéralement modifier les termes, non seulement résilier mais modifier les termes d'un contrat de délégation.

**M. LE MAIRE** : Mon cher Jean ROSSELOT on l'a déjà fait cela. J'ai même déjà rencontré le président de la structure plusieurs fois mais ce n'est pas aussi simple que vous semblez le croire. On peut le faire, oui, mais ça coûterait certainement des centaines de milliers d'euros à la Ville de Besançon.

**M. Jean ROSSELOT** : Pas forcément.

**M. LE MAIRE** : Monsieur ROSSELOT ne dites pas «pas forcément» car vous imaginez bien qu'on l'a fait étudier par nos services.

**M. Jean ROSSELOT** : J'espère oui, mais je dis qu'on peut toujours modifier unilatéralement, c'est vous qui êtes aux manettes, ce n'est pas moi...

**M. LE MAIRE** : Ça on le sait et pour encore quelque temps j'espère.

**M. Jean ROSSELOT** : ...moi je vous donne des idées, faites-en ce que vous voulez.

**M. LE MAIRE** : Monsieur ROSSELOT, il faut poser des questions mais il faut aussi écouter mes réponses.

**M. Jean ROSSELOT** : J'écoute, j'ai entendu, dont acte.

**M. LE MAIRE** : Ma réponse c'est que nos services juridiques ont bien sûr étudié cela. J'ai examiné cela à plusieurs reprises avec Emmanuel DUMONT et Claude LAMBEY il y a déjà quelque temps. Il y a

des difficultés mais je crois qu'il faut être modeste parce qu'aujourd'hui on dit que le câble est dépassé, mais on a signé ce contrat en 1989, ça fait donc 23 ans. Aujourd'hui on peut trouver ça désuet mais il y a 23 ans le câble était un immense progrès. Si nous avions su effectivement que quelques années après il y aurait l'ADSL qui permettait par des fils cuivres de faire aussi bien que le câble ou même qu'il y aurait la fibre optique qui permet de faire 10 fois, 100 fois, 1 000 fois mieux, nous n'aurions peut-être pas passé ce contrat. Mais quand nous l'avons fait en toute bonne foi en 1989, c'est parce que nous pensions qu'on apportait effectivement un mieux à la population. Pourquoi y a-t-il des difficultés aujourd'hui avec le câble ? Vous le savez très bien. C'est parce que justement toutes ces nouvelles technologies qui sont largement supérieures au câble font que ce n'est plus intéressant, mais on ne peut pas en sortir si ce n'est que ça coûterait beaucoup, beaucoup d'argent.

Vous faites comme les historiens : quand on analyse les causes d'une guerre ou d'un conflit, on analyse cela quand on connaît tous les tenants et les aboutissants et quand on connaît la conclusion. Vous, vous dites qu'on n'aurait pas dû le signer en 1989. A cette époque on a signé avec je crois 40 ou 50 000 prises pour quelque chose qui était extraordinaire pour Besançon. Entre temps la mode a changé comme on dit et maintenant les choses sont différentes. Donc on ne peut pas nous critiquer par rapport à ça parce que la donne a considérablement changé. Maintenant ce dont je me réjouis plutôt c'est que j'ai encore eu cet après-midi Bruno JEANNET au téléphone qui est le n° 2 de France Télécom et on va signer très prochainement, dans le courant du mois de novembre avec Orange. Besançon fait partie des villes en tête pour le câblage par fibre optique. Dans 3, 4 ans, 5 ans maximum toute la ville sera fibrée. Et effectivement, vous avez raison, le câble va paraître alors désuet.

**M. Jean-Marie GIRERD :** J'aurais deux questions précises à vous poser. Je m'aperçois que le taux moyen de disponibilité est passé de 99,9 à 99,5 c'est-à-dire qu'il est passé d'indisponibilité en gros de 0,1 % à 0,5 %. Ça paraît des chiffres qui sont faibles mais quand on raisonne sur une année ça fait en gros une indisponibilité d'une demi-journée qui est passée à deux jours. C'est un élément important quand on regarde les taux d'indisponibilité.

Ensuite le contrôle de la qualité de service, j'aimerais savoir pourquoi on n'a pas les retours sur les enquêtes de satisfaction qui sont faites. Est-ce que c'est contractuel ou y a-t-il une volonté de l'opérateur de ne pas les donner ?

**M. LE MAIRE :** Non, on n'a pas les informations, j'imagine.

**M. Jean-Marie GIRERD :** Par contre pour ce qui est de la prévision, je reprendrais de façon humoristique une citation du philosophe Niels Bohr qui disait : «la prévision est très difficile, particulièrement au sujet du futur».

**M. LE MAIRE :** Oui, c'est vrai et je suis d'accord avec cet éminent philosophe, c'est vrai, c'est très très juste ce que vous dites.

**M. Emmanuel DUMONT :** Monsieur ROSSELOT, vous auriez pu trouver encore une occasion de féliciter le Maire ce soir, ça aurait été la deuxième. En matière de futur et de technologie c'est vrai que c'est dur de faire des choix. Vous pouvez le féliciter de ne pas avoir fait le choix pour le Grand Besançon et Besançon de la technologie WIMAX, que d'autres collectivités locales franc-comtoises ont choisi...

**M. LE MAIRE :** Pas très loin d'ici d'ailleurs.

**M. Emmanuel DUMONT :** ...et qui ne marche pas, et qui sont en ce moment dans un imbroglio juridique actuel sur des technologies nécessaires aux contribuables et aux citoyens. Nous ne l'avons pas fait et le haut débit fonctionne très bien sur Besançon. Ceux qui sont pieds et poings liés avec le WIMAX sont en contentieux.

**M. LE MAIRE :** Emmanuel DUMONT a raison de le rappeler.

**M. Emmanuel DUMONT :** Félicitez-le !

**M. LE MAIRE :** Pas trop parce que ça va paraître suspect quand même. Il y a quelque temps et Emmanuel a raison de le rappeler, on était sur le point de signer une convention pour avoir le haut débit dans toute l'Agglo avec le WIMAX, vous savez c'est du WI-FI un peu plus puissant. Avec Claude LAMBEY et avec toi Manu on a analysé ça et on a complètement changé notre fusil d'épaule alors que je m'en souviens, la convention était rédigée, on devait la signer et, en début de réunion il me semble, on a refusé de la signer parce qu'une nouvelle technologie est arrivée. Cette nouvelle technologie s'appelle le NRA-ZO, c'est-à-dire le Nœud de Raccordement Abonné Zone d'Ombre et avec le NRA-ZO, en mettant très peu d'argent dans les communes de l'Agglo et sur Besançon on arrive à avoir le haut débit à faible coût. Mais lorsque nous avons lancé l'étude un an auparavant ça n'existait pas. Si nous avions été un peu plus rapide dans cette étude, nous aurions signé le WIMAX et aujourd'hui nous serions empêtrés. Maintenant non seulement il y a le NRA-ZO mais aussi la fibre et même le NRA-ZO à terme va devenir beaucoup moins intéressant. Le problème c'est que les techniques évoluent tellement vite que lorsque l'on a fait l'étude, qu'on va prendre une décision, souvent la technologie a déjà changé. Alors évidemment il faut quand même y aller. Et là effectivement je pense que dans ce domaine-là, avec Orange et avec les autres opérateurs on n'est pas mal placé ici à Besançon, si ce n'est les problèmes que l'on a avec les antennes sur les toits. J'en profite pour dire quand même que tout le monde a un téléphone portable, c'est le même problème que pour les résidences sociales ou les aires d'accueil des gens du voyage. Et si je fais lever la main à celles et ceux qui n'en ont pas ils ne vont pas être nombreux, un, l'exception qui confirme la règle, bravo Mme ROPERS -ah elle l'a perdu !-. Merci de votre honnêteté Madame ROPERS, en tout cas ce soir tout le monde ici a l'honnêteté de dire qu'il a un téléphone portable, tout le monde, mais personne ne veut d'antenne. Quand je vois des campagnes dans la presse, quand les habitants disent «on est en danger, on a une antenne au-dessus de notre toit» mais c'est complètement faux. C'est éventuellement à 5 - 600 m que vous êtes visé, mais quand vous êtes dessous vous n'avez pas de problème. D'ailleurs, quand vous êtes sur l'autoroute, que votre téléphone portable coupe, il coupe quand vous êtes près des antennes parce que vous n'êtes plus dans une zone de couverture. Je n'ai pas à faire la promotion du téléphone et des antennes des opérateurs. Simplement ce que je dis aux opérateurs quand je les reçois c'est qu'il faut qu'ils donnent plus d'informations à la population. Il paraît que je vais en avoir une près de chez moi qui va donner en plein chez moi mais ça ne me gêne pas parce que je pense qu'elle va passer au-dessus et on va mesurer le débit car grâce à un dispositif qui a été mis en place au Service Hygiène-Santé, dès qu'il y a un doute on mesure. En tout cas je constate que ce soir, à part Mme ROPERS qui l'a perdu, tout le monde ici a un téléphone portable. Mais vous allez le retrouver j'espère !

**M. Pascal BONNET :** Je serai rapide. Je vous donne acte, vous avez trouvé là l'occasion d'avoir les félicitations de l'opposition pour une politique TIC à Besançon qui est de qualité grâce à M. LAMBEY et à vos services et aussi à l'ambition du Maire sur ce plan-là. Pour autant on ne votera pas le budget dans quelques mois parce qu'il y a beaucoup d'autres choses qui sont très critiquables.

**M. LE MAIRE :** D'accord. En tout cas on n'est pas en retard dans ce domaine-là.

Il n'y a pas d'oppositions ? Ce rapport est adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorables de la Commission de Contrôle Financier des Sociétés liées à la Ville du 19 septembre 2012 et de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 18 octobre 2012, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter la proposition du Rapporteur.

*Récépissé préfectoral du 19 novembre 2012.*